



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 29 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 09 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 23 juin 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, FILIPPI Françoise, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à COLOMBANI Carulina
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre, TIERI Paul

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 09 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24011DTIST – Lot n°9 Carrelage, notifié le 20/12/2024 à l'entreprise SAS PM LOPES sise 20290 LUCCIANA (SIRET : 949 452 924 00010) pour un montant initial de 92 631.86 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, n'entraînant pas d'incidence financière direct par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux supplémentaires liés à la fourniture et pose de deux tapis encastrés d'une dimension de 140 cm x 80 cm y compris la fourniture et pose d'accessoires de finition supplémentaires aux sas d'entrée Sud-Est et Nord-Ouest : 1 875.05 € HT*
- *-Suppression des plinthes de l'escalier suivant le poste du DPGF n°9.2.6.1 PLINTHES, suite à la modification de l'escalier béton coulé du lot gros œuvre, par un escalier en béton préfabriqué : - 1 875.05 € HT*

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 juin 2026 et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

PREND ACTE (A l'unanimité)

De la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 08 juin 2026 d'approuver l'avenant n°1 au marché n°24011DTIST – Lot 09 afin d'arrêter les travaux rendus nécessaires en cours d'exécution ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

OBJET : Attribution par la CAO - Avenant n° 1 - Lot 09 - Marché n°24011DTIST : Réalisation d'un Centre Technique Communautaire

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché n°24011DTIST – Lot 09 n'entraîne pas d'incidence financière direct par rapport au montant du marché initial ;
- Que le montant du marché inchangé est de 92 631.86 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3032 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO